La **Générale de santé** s'apprête à **réorganiser** l'**offre de soins** de la **clinique Beauregard**, en transférant ses activités sur d'autres sites, à l'exception de la
maternité
pour laquelle aucune solution n'est proposée à ce jour.

Au cours d'une nouvelle réunion avec le directeur général de l'Agence régionale de santé Paca (ARS), le jeudi 14 mars, la Générale de santé est venue confirmer l'imminence des restructurations envisagées.

Une réunion interne, à laquelle l'ARS a été associée, est intervenue lundi 18 mars au cabinet de Marisol Touraine, ministre des affaires sociales et de la santé.

A l'issue de la réunion les éléments suivants ont été retenus.

- La Générale de santé, institution qui a le sens des responsabilités, ayant demandé le renouvellement de l'autorisation de la maternité, qui fait l'objet d'une autorisation pour 5 ans à compter de septembre 2012, doit maintenant s'engager à maintenir cette activité dans les conditions de l'autorisation.

- Par ailleurs, un accord en cours de finalisation, semble-t-il, avec l'hôpital Euroméditerranée (établissement de santé privé d'intérêt collectif) prévoit le transfert d'une partie des activités de la clinique Beauregard, dans une nouvelle structure à but lucratif hébergée sur le site d'Euroméditerranée. Or la construction de l'hôpital Euroméditerranée a été financée par des crédits publics d'investissement, il ne peut donc être envisagé que l'activité médicale y soit réalisée en secteur 2.

- Il est demandé aux différents partenaires de continuer à travailler sur ce dossier afin de proposer une organisation conforme aux besoins de santé publique et permettant d'assurer un égal accès aux soins de la population.

Sans attendre, la décision a été prise par la ministre, de diligenter à compter d'avril 2013, une

mission de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) qui aura entre autre pour objectif, en lien avec la situation de l'assistance publique des hôpitaux de Marseille (Ap-Hm), d'examiner en détail la situation et de proposer les évolutions envisageables pour répondre aux besoins de santé publique dans l'agglomération marseillaise à travers les complémentarités.

Les conclusions de la mission Igas devront être remises dans un délai de quatre mois.